Bureau d'information et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le Conseil d'Etat rencontre une délégation de La Poste

Suite à l'annonce de la réorientation du réseau des offices de poste, une délégation du Conseil d'Etat s'est réunie mardi 20 mars dernier avec les représentants de la direction de La Poste. Cette ren-contre, à laquelle était associée une délégation de l'Union des communes vaudoises (UCV), a mis l'accent sur l'avenir des offices postaux de type P, le maintien d'un service public de qualité et la nécessité d'un dialogue avec les autorités locales. La création d'un groupe de travail commun a été dé

Le Conseil d'Etat a entendu avec intérêt les explications de La Poste concernant le plan de réorientation de son réseau, les raisons qui ont conduit à son lancement et les objectifs visés. Une attention toute particulière a été portée aux offices de poste de type P dans le canton. Ceux-ci sont les petits offices de poste qui se concentrent essentiellement sur les opérations relevant du service public.

La Poste a insisté sur le fait que les offices de type P ne sont pas synonymes de fermeture mais qu'ils seront exploités différemment. Selon le processus prévu, qui se déroulera sur une période de 5 ans, ils seront soit transformés en filiales d'un office de poste plus grand, soit en offices de poste mobiles (PostMobil), soit en agences exploitées en collaboration avec d'autres partenaires (p. ex. : administration communale, compa-gnies de chemin de fer, commerces locaux,). Dans les autres cas, c'est le service postal à domicile qui sera introduit, c'est-à-dire que le facteur ne se contentera pas d'apporter le courrier à domicile, mais qu'il prendra aussi en charge des envois, vendra des timbres-poste, exécutera des paiements et acceptera des verse-ments (ce système est actuellement expérimenté dans plusieurs localités du Canton à satisfaction).

Durant les cinq prochaines années, chaque office de poste " P " fera l'objet d'une analyse qui prendra no-tamment en compte des critères tels que le taux de fréquentation de la clientèle, l'évolution du marché, la rentabilité, la topographie, et le

nombre d'offices de poste à proximité. Les solutions alternatives à mettre alors en place seront envisagées conjointement avec les autorités locales, les représentants des syndicats et le responsable de l'office concerné. Une commission nationale, formée de représentants de la Poste et des partenaires sociaux, étudie chaque cas particulier. La restructuration du réseau se fera d'une manière so-cialement acceptable et ne donnera lieu à aucun licenciement de personnel fixe.

Le Conseil d'Etat a décidé, d'entente avec La Poste et l'UCV, de mettre en place un groupe de travail chargé d'étudier les différentes possibilités de collaborations locales afin de maintenir, chaque fois où cela est pos-sible, la présence d'un office, d'une filiale ou d'une agence postale. Le groupe de travail devra présenter le résultat de ses travaux et ses recommandations d'ici la fin de l'année.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 29 mars 2001

Vincent Hort, secrétaire général du Département de l'Economie, (021) 316'60'05